



COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°51

Date 27/05/2025

Président : Nicolas DANOS

Présents : Bernard BATS, Mehdi RAHMOUNI, Michael TALAVERA

Assistent : Jean-Louis CAUMES, Abdelatif KHERRADJI, Julien SCHMITT

Excusés : Gerald BETTANCOURT, Azzedine SOUIFI

Audition de XXXXX

Cet arbitre a été convoqué pour une audition devant la CRA suite à de nombreuses indisponibilités pour raison médicale.

Les explications données par rapport à ses problèmes de santé sont plausibles, il reconnaît la gêne occasionnée et s'en excuse.

Il tiendra compte des conseils de la CRA pour la saison prochaine. Il est motivé pour reprendre.

Suite à ses explications, la CRA décide de ne pas donner de suite à ce dossier.

Audition de XXXXX

Cet arbitre a été convoqué pour une audition devant la CRA suite à de nombreux manquements dont des absences non justifiées sur plusieurs désignations.

Il ne s'est pas connecté à l'heure pour son audition. Bernard BATS l'a appelé afin de lui demander de se connecter.

Il a répondu que ce n'était pas possible pour lui et qu'il n'avait reçu ni convocation ni lien pour se connecter.

Il a tenu au téléphone des propos négatifs par rapport à la CRA et la gestion des arbitres.

La conversation a été écourtée car il a de nouveau précisé qu'il ne pouvait se connecter suite à une nouvelle demande pour le faire.

La commission jugeant en 1er ressort après en avoir délibéré décide :

- De remettre Monsieur XXXXX à disposition de son District avec effet immédiat.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS



Nicolas DANOS

